

## PÔLES D'APPUI À LA SCOLARITÉ (PAS) : UNE GÉNÉRALISATION IMPOSÉE SANS GARANTIES POUR LES AESH

Après deux rejets par le Parlement, l'Exécutif poursuit le déploiement expérimental national des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS), sans évaluation des expérimentations, ni concertation suffisante avec les personnels concernés.

Au cours du mois de juillet, en pleines vacances scolaires, des AESH ont reçu sur leur messagerie professionnelle un avenant à leur contrat actant leur passage en PAS. Cette méthode soulève de fortes inquiétudes : informations insuffisantes-partielles-tardives, délais contraints, absence d'interlocuteur·rices disponibles et incertitudes sur les nouvelles conditions d'affectation.

**Les PAS pourraient conduire à des périmètres d'intervention élargis, à des changements d'affectation en cours d'année et à des déplacements supplémentaires, sans garanties suffisantes ni revalorisation salariale.**

### **Des personnels toujours précarisés**

**À ce jour, aucune garantie claire n'est apportée sur les missions, les affectations ou les conditions de travail des AESH dans ce nouveau cadre.** Cette absence de sécurisation intervient alors que leur rémunération demeure très proche du SMIC, y compris après plusieurs années de contrat.

### **Une généralisation qui doit être suspendue**

Nous demandons la suspension du déploiement généralisé des PAS tant qu'un bilan sérieux des expérimentations n'a pas été présenté et qu'une véritable concertation n'a pas été menée avec les AESH et leurs représentant·es.

**L'École inclusive ne peut être construite dans l'urgence, sans moyens humains suffisants et sans reconnaissance professionnelle des personnels qui la font vivre au quotidien. La multiplication des mesures méprisantes à l'égard des personnels pousse nombre d'entre eux à démissionner. D'autres refusent les avenants proposés, ce qui ouvre au licenciement et à l'indemnisation chômage.**

**Les AESH doivent bénéficier de missions clairement définies, d'affectations sécurisées, de moyens adaptés, d'une revalorisation salariale et d'un véritable statut de la Fonction publique.**

**Le ministère doit cesser les passages en force et donner à l'École inclusive les moyens de fonctionner réellement.**

Montreuil, le 4 septembre 2026